

Formulaire de promesse de versement de la Taxe d'apprentissage 2025

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

Nom du responsable du versement :
Entreprise :
Adresse :
E-mail :
Téléphone :
Code APE :
N° SIRET :
Montant du versement :
Attribution :

UAI de la Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay : 0912 472T
Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie : RNCP 31417

Obligatoirement précédée de la mention "*Diplôme de docteur en pharmacie*"

ex. : "*Diplôme de docteur en pharmacie - Master Management de la qualité*"

Le fléchage du montant de votre solde de la Taxe d'Apprentissage vers la Faculté de Pharmacie est à faire avant le 25 OCTOBRE 2025.

Retrouvez la liste des formations habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage sur notre site internet www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage

Retournez ce présent formulaire :

- Par courrier, à l'adresse :
Faculté de Pharmacie - Université Paris-Saclay
Service Financier
Bâtiment Henri Moissan, 17 avenue des Sciences, 91400 Orsay
- Par mail : myriam.jandia@universite-paris-saclay.fr
Votre contact : Myriam JANDIA
- Vous pouvez remplir ce [formulaire en ligne](http://www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage) à l'adresse suivante :
www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service financier de la Faculté de Pharmacie et la Direction de la Formation et de la Réussite de l'Université Paris-Saclay pour des usages liés à la gestion administrative, financière et fiscale de la perception de la Taxe d'Apprentissage ou de communication en lien avec celle-ci. La base légale du traitement est l'intérêt légitime. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Université Paris-Saclay. Les données sont conservées pendant tout le temps que l'Université Paris-Saclay est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à dpd@universite-paris-saclay.fr ou le service en charge de cette collecte : taxe.apprentissage@universite-paris-saclay.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.